



LE DISPOSITIF LOCAL
D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ESS

ACCOMPAGNEMENT MUTUALISÉ

FONDS EUROPÉENS S'organiser pour financer sa structure



Cofinancé
par l'Union
européenne

ACCOMPAGNEMENT MUTUALISÉ

FONDS EUROPEENS : S'ORGANISER POUR FINANCER SA STRUCTURE

Vous vous demandez si votre structure pourrait bénéficier d'une subvention européenne et y voyez une opportunité, mais vous entendez que c'est compliqué, très contraignant... Ainsi, vous aimeriez être :

- informés sur les fonds européens existants et leurs raisons d'être,
 - rassurés sur le fait que vous puissiez y prétendre, tout en étant prévenus des exigences à respecter,
 - formés sur ce qu'il faudra mettre en place dans le cadre d'1 demande auprès d'1 fonds européen,
 - accompagnés dans la bonne mise en œuvre des contraintes liées à l'attribution d'1 subvention européenne,
- et... le cas échéant, coachés dans le dépôt de votre 1^{ère} demande de subvention à l'Union européenne.

⇒ Vous êtes une association ou une coopérative de l'Ain et employez plusieurs salariés ? Un.e expert.e des fonds européens vous accompagne :

- en collectif pour apprendre et échanger entre pairs (3 à 8 structures)
- dans votre structure pour aider à mettre en place 1 financement européen (si vous y êtes éligible).

Après 1 réunion d'information, l'accompagnement permettra aux structures finalement éligibles d'identifier le fond européen vers lequel chacune pourra se tourner et calibrer sa demande de subvention européenne, tout en mettant sur pied les moyens nécessaires pour suivre et réaliser cette aide financière correctement.

➤ 1^{er} axe de travail : quels fonds européens et comment ça fonctionne ?

But : découvrir les fonds existants et leur gestion

Résultats attendus :

Collectivement :

- quels sont les fonds accessibles ? Que financent-ils et pour qui sont-ils ?

- comprendre le fonctionnement et les acteurs de la gestion des fonds européens en France
- Pour chaque structure :
- choisir le fonds auquel elle compte déposer une demande

➤ 2^{ème} axe de travail : les contraintes liées à l'attribution d'une subvention européenne ?

But : connaître les conditions pour prétendre à accéder à un fonds européen, afin d'anticiper l'organisation interne correspondante

Résultats attendus :

Collectivement :

- quelles sont ces contraintes ? (co-financement, justificatifs, archivage, trésorerie, comm'...),
- comment y faire face ? (RH, responsabilités, procédures, modèles... etc...)

Pour chaque structure :

- réflexion sur ses capacités réelles à répondre aux contraintes,
- adaptations nécessaires qui devront être prises pour ne pas mettre la structure en danger.

➤ 3^{ème} axe de travail : ma 1^{ère} demande de financement européen

But : préparer le dépôt d'1 demande

Résultats attendus :

Collectivement :

- se (re)dire ce qu'est le cycle de projet et les notions idoines sur lesquelles l'U.E. s'appuie
- savoir les différents éléments qui constituent 1 demande

Pour chacune des structures :

- prévoir les éléments incontournables pour déposer sa 1^{ère} demande
- adapter son projet, le suivi de ses activités aux contraintes liées à un financement européen.

Déroulement :

- 1- Réunion d'information
- 2- Atelier(s) en groupe ou sous-groupes
- 3- Accompagnements individualisés

Chaque structure franchira les étapes 1, puis 2, ou pas, selon validation de son éligibilité aux fonds européens.

Calendrier & lieu pour les rencontres en collectif :

Réunion d'information prévue le jeudi 06 juin 2024, en visio-conférence, de 18h à 20h.

Les dates suivantes seront programmées en concertation avec les structures accompagnées éligibles et volontaires pour les ateliers de l'étape 2 ; ceux-ci se dérouleront à la MCC - Bourg-en-Bresse.

L'accompagnement collectif se déroulera sur 4 à 6 demi-journées, de juin à début septembre 2024.

Accompagnements individualisés :

Chaque structure bénéficiera d'un temps spécifique, pour ses membres, avec le consultant-expert.

Cet accompagnement se déroulera sur 1 à 3 demi-journées dans chaque structure, aux dates qui lui conviendront, vraisemblablement plutôt sur l'automne 2024.

Renseignements : Emmanuel Hyvernats, dla01@aglca.asso.fr, 04 74 23 29 43, www.aglca.asso.fr

Candidatures/Inscriptions : remplir le formulaire de candidature préalable à toute inscription : <https://www.aglca.asso.fr/Fonds-europeens-s-organiser-pour-financer-sa-structure> et l'adresser à Naïla Barboucha, inscription@aglca.asso.fr

Date limite d'inscription à la réunion d'information en distanciel : lundi 3 juin 2024.

A partir de cette réunion, chaque structure déterminera si elle est volontaire pour suivre la suite du processus d'accompagnement collectif ; 2 personnes par structure devront être mobilisées.

Accompagnement gratuit, avec le soutien de :

Fonds Social Européen (FSE+), Ministère de l'Emploi et du Travail, Banque des territoires, Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain, Grand Bourg Agglomération et Conseil régional d'Au/R-A